

moins, qu'il serait possible de lui donner effet, en accord avec les progrès légitimes réalisés, avec les nécessités indiscutables imposées par le cours des temps.

Pour l'encourager dans ces vues, pour l'engager à réaliser au plus tôt cet heureux dessein, destiné à améliorer incontestablement et de notable façon l'ordre social, sur lequel gémissent à bon droit, de nos jours, tous les économistes chrétiens, Léon XIII, je l'ai dit, a fait entendre au monde du XIX^e siècle, spécialement au monde catholique, la grande voix du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Dans son Encyclique *Humanum Genus*, du 20 avril 1884, où il dénonce la secte infâme des francs-maçons, l'illustre Pontife parle des corporations comme de l'un des remèdes les plus efficaces contre la propagande maçonnique, contre les misères sociales des temps présents, et ce, soit par le rétablissement de ces corporations, soit par la création d'institutions similaires.

Léon XIII, à ce sujet, s'exprime comme suit :

“ Une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue par le cours des temps pourrait, à l'époque où nous sommes, redevenir le type et la forme de créations analogues. Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. Si la pierre de touche d'une longue expérience avait fait apprécier à nos ancêtres l'utilité de ces associations, notre âge en retirerait peut-être de plus grands fruits, tant elles offrent de précieuses ressources pour combattre avec succès et pour écraser la puissance des sectes. Ceux qui n'échappent à la misère qu'au prix du labeur de leurs mains, en même temps que, par leur ambition, ils sont souverainement dignes de la charitable assistance de leurs semblables, sont aussi plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une grande habileté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises. En conséquence, et pour le salut du peuple, Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, ces corporations appropriées aux besoins du temps présent. Ce n'est pas pour nous une joie médiocre d'avoir vu déjà se constituer en plusieurs lieux des associations de ce genre, ainsi que des Sociétés de patrons, le but des unes et des autres étant de venir en aide à l'honnête classe des prolétaires, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage tutélaire, de leur fournir les moyens de garder, avec de bonnes mœurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété.”

JEAN DUTAILLIS.